



Liste de vérifications quotidiennes

Ce document vise à soutenir les entreprises du secteur du commerce de détail et des centres commerciaux pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a validé avec le travailleur ou la travailleuse son état de santé et qu'il ou qu'elle ne présente pas de symptômes.

NOTE : _____

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail s'ils présentent au moins un des symptômes.

NOTE : _____

L'employeur a réaménagé les postes de travail et revu les méthodes de travail pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique minimale de 2 mètres¹. S'il est impossible d'assurer une distanciation de 2 mètres avec une autre personne ou d'employer une barrière physique, un masque de procédure et une protection oculaire (lunettes de protection ou visière) sont fournis par l'employeur et portés par la travailleuse ou le travailleur.

NOTE : _____


Dans la mesure du possible, la distanciation physique minimale de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas. S'il est impossible de respecter cette distance lors des pauses, une adaptation des horaires de pause est envisagée.

NOTE : _____

Les toilettes du commerce et du centre commercial sont nettoyées à chaque quart de travail et désinfectées tous les jours.

NOTE : _____

1. Si un comité de santé et de sécurité ou un représentant à la prévention est présent dans le milieu de travail, il est mis à contribution.



La salle à manger est nettoyée avant et après chaque utilisation et désinfectée chaque jour (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes).

NOTE : _____

Les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de portes, robinetterie, toilettes, téléphones, accessoires informatiques, boutons d'ascenseurs) sont nettoyées à chaque quart de travail.

NOTE : _____

De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à au moins 60 % sont disponibles pour se laver les mains.

NOTE : _____

Mesures spécifiques

Au besoin, un agent de sécurité ou un préposé du service à la clientèle est présent aux entrées du commerce et du centre commercial pour faire appliquer les consignes aux visiteurs (lavage des mains, questionnaire sur la présence de symptômes des visiteurs).

NOTE : _____

Les informations utiles au client sont affichées dans les endroits névralgiques (organisation du service, organisation des files d'attente, modalités de paiement, retrait des marchandises, possibilité de passer des précommandes par téléphone ou en ligne).

NOTE : _____

Les travailleurs, les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et la clientèle ont été informés des mesures mises en œuvre dans l'entreprise pour contrôler les risques associés à la COVID-19 et les sensibiliser à l'importance de les respecter.


NOTE : _____

Les règles d'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique sont respectées.

NOTE : _____

Les clients qui présentent des symptômes sont informés de leur obligation de reporter leurs achats, de les effectuer en ligne ou d'envoyer quelqu'un de leur entourage pour les faire à leur place.

NOTE : _____



Le nombre de clients dans le commerce et le centre commercial est limité. Au besoin, un agent de sécurité ou un préposé du service à la clientèle est posté à l'entrée du commerce avec ou sans sortie extérieure, dans les aires communes ainsi qu'aux entrées du centre commercial, le cas échéant, pour rappeler les règles de distanciation, gérer les files d'attente et empêcher les rassemblements.

NOTE : _____

Les surfaces les plus fréquemment touchées des salles d'essayage sont désinfectées régulièrement. Ajuster la fréquence de nettoyage selon l'achalandage.

NOTE : _____

Le point de contact de la clientèle avec le panier ou le chariot est désinfecté après chaque utilisation.

NOTE : _____

Des corridors unidirectionnels ont été établis et sont maintenus dans le commerce et le centre commercial pour éviter que les travailleurs croisent d'autres personnes.

NOTE : _____

Une signalisation (ex. : marquage au sol) a été mise en place pour établir la mesure de 2 mètres de distanciation physique près des caisses, à l'entrée du magasin et aux salles d'essayage, si applicable.

NOTE : _____

Des barrières physiques (cloisons pleines transparentes) ont été installées aux caisses, aux kiosques d'information et aux comptoirs des restaurants de la foire alimentaire.

NOTE : _____

Les objets touchés par la clientèle font l'objet d'un traitement particulier (ex. : mise en attente des vêtements, nettoyage et désinfection des surfaces des objets).


NOTE : _____

Le paiement sans contact (ex. : carte bancaire sur des terminaux sans contact) est privilégié pour éviter que les clients touchent les terminaux. Si les clients paient avec de l'argent comptant, les caissiers et caissières se désinfectent les mains immédiatement après avec un nettoyant sans rinçage (solution hydroalcoolique à au moins 60 %).

NOTE : _____

Les clients déposent eux-mêmes leurs achats dans des sacs.

NOTE : _____



Les livreurs reçoivent du nettoyant sans rinçage (solution hydroalcoolique à au moins 60 %) pour se nettoyer les mains entre chaque livraison.

NOTE : _____

Les livreurs sont informés qu'ils doivent déposer les colis au sol en présence du client, sans remise en main propre et en respectant la distanciation physique minimale de 2 mètres dans la mesure du possible.

NOTE : _____